

PARLONS DES RUES D'ARMENTIÈRES

L'indication des voies communales est une vieille histoire, elles furent en effet qualifiées par les usagers comme par les autorités en mal de repères.

Au Moyen-Age, c'est le côté pratique qui domine et c'est la coutume qui s'exprime. Qu'une voie se dirige vers Lille, on l'appelle Chemin de Lille, que la fabrication de briques y soit l'activité principale, elle devient la rue des Chauffours. A la Révolution, la dénomination des voies et places publiques est codifiée par la loi. Apparaissent alors de plus en plus souvent, en hommage, des noms de personnalités.

Une circulaire de décembre 1968, précise que les maires doivent veiller à ce qu'un hommage ne soit décerné à une personnalité que si celle-ci s'est illustrée par des services rendus ou qu'elle ait apporté sa contribution au développement de la science, des arts ou des lettres. Mais surtout que ces personnalités soient à l'abri de toute polémique. La dénomination d'une rue résulte du vote d'une délibération par le conseil municipal de la ville sous contrôle du Préfet.

Par deux fois, les élus d'Armentières imposèrent des changements de noms en rapport avec les idées du moment : à la Révolution, on rebaptisa toutes les rues dont les noms avaient un caractère religieux (c'est ainsi que la rue des Capucins devint provisoirement la rue du marché aux bêtes !), en 1900, on fit de même (la rue du Sacré-Cœur s'appela provisoirement la rue Garibaldi !).

C'est probablement l'actuelle rue du Président Kennedy qui changea le plus souvent de nom puisqu'elle s'est appelée successivement : rue des Glatignies (qui signifie châtaigniers), rue des Pourcheaux, rue des Sans Culottes à la Révolution, puis à nouveau rue des Glatignies, rue Beaucamps en 1900, puis rue Des Rotours du nom d'un député du Nord et enfin rue Kennedy en 1963. Comprendre les dénominations des

rues d'une cité, revient à mieux en comprendre l'histoire. Les voies sont en effet souvent, le reflet des préoccupations et de l'activité des hommes qui les créent et s'en servent. La ville d'Armentières comptait 22 rues vers 1600, à peu près le même nombre vers 1800. Elle compte à ce jour, plus de 200 rues et places. Leur tracé suit le développement de la ville et permet d'en reconstituer l'évolution. On peut encore de nos jours repérer l'emplacement des anciennes fortifications ; l'allée des fossés ou la rue du Moulin en portent témoignages.

Parfois le sens d'une dénomination se perd lors de changements des plaques : c'est ainsi que pendant des dizaines d'années, le nom de la rue Bayart fut orthographié avec un D en référence au chevalier Bayard alors que la rue avait été nommée ainsi en hommage à un Bayart avec un T ancien Maire de la ville.

Il faut évoquer, enfin, les cours qui ont été le cadre de vie de bon nombre d'Armentierois. La première trace d'une courée à Armentières, remonte à 1513. Il s'agit de la cour "de Lassus" probablement du nom de son propriétaire. A partir de 1860, la ville connaît son essor industriel qui entraîne un afflux de population et la construction de nouvelles cours, moyen commode de loger ces habitants à moindre coût. En 1901, on recensera jusqu'à 194 cours encore appelées courées, cités, allées ou forts. Les cours eurent parfois des noms curieux : cour du Canon d'Or, cour du Duc, ruelle du faisan gris, cour des trois clés. Plus de 50 cours portèrent des noms de Saints ou de Saintes mais la grande majorité porta le nom de leurs propriétaires.

Les écriteaux et plaques :

La dénomination des voies communales est une chose, leur indication en est une autre. L'indication du nom des rues peinte ou gravée, prend très vite

la forme d'un écriteau ou d'une plaque. Une loi révolutionnaire précise que les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques indicatrices sont à la charge des communes. C'est en 1816 que la commune d'Armentières se préoccupe, pour la première fois, de renouveler entièrement les écriteaux des rues.

La numérotation :

Le numérotage des maisons est imposé, par une ordonnance royale du 1^{er} mai 1765, sous la forme de numéros continus peints sur chaque maison. A Armentières, un numérotage est réalisé en 1809. On divise alors la ville en quartiers, nommés sections, et 1012 maisons sont numérotées avec des plaques en bois sur lesquelles on peint des numéros, de couleurs différentes suivants les quartiers. En 1839, le travail est entièrement à refaire en raison des dégradations dues au temps mais aussi des nouvelles constructions.

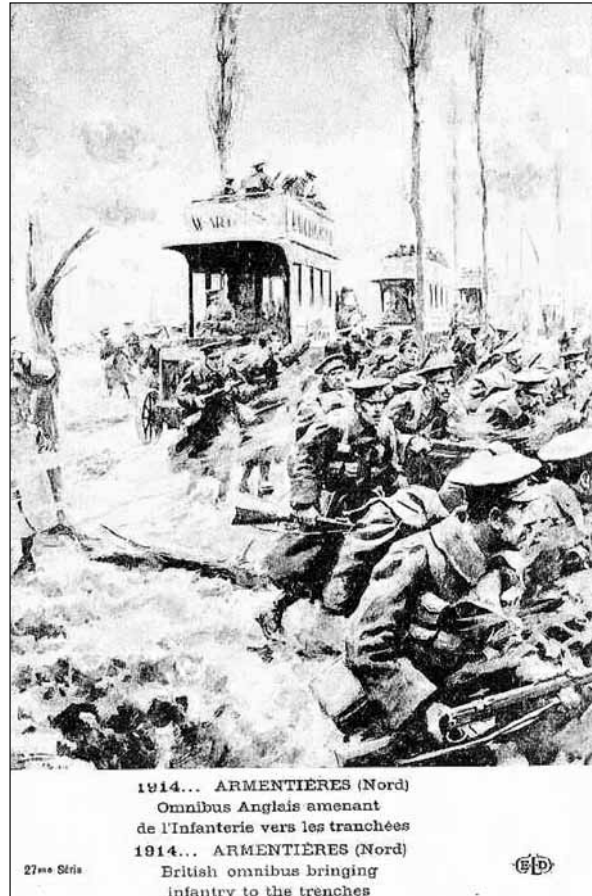
Certaines communes ont adopté de nos jours, la numérotation métrique qui permet d'intégrer l'apparition de nouvelles constructions.

Plus de précisions sur ce sujet pourront, bien sûr, être trouvées dans les registres de délibérations du Conseil Municipal (collection complète aux archives depuis l'an IV) ainsi que dans l'ouvrage de référence, conservé en bibliothèque aux archives sous le N°242 : FERNAGUT (Alain), FERNAGUT (Yvette), *Rues d'Armentières des origines à nos jours*, Commission Armentières Hier et Aujourd'hui, Armentières, 1993, 187p.

Edito

La vie continue est une expression que l'on emploie souvent dans des moments douloureux. La grande guerre à Armentières fut assurément l'un de ceux-là. Des femmes et des hommes subiront de terribles épreuves. Le bilan matériel de quatre années de guerre dans notre ville fut de 4800 maisons entièrement détruites, 2400 sévèrement endommagées, mais surtout le bilan humain fut de 382 civils tués, 1700 blessés ou gazés mais aussi 1085 soldats armentierois tués et plus d'un millier blessés. Un monde était à jamais disparu, la renaissance d'Armentières allait commencer.

Les cérémonies de commémoration du 11 novembre sont l'occasion de rendre un hommage aux combattants mais aussi aux civils unis dans la même souffrance ; les archives sont là pour en porter témoignage.



A.C.A : 4 Fi77

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 11h30.

Les documents doivent être demandés
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)

Fermeture annuelle : la première semaine de février

Téléphone : 03.20.10.57.70 Mail : archives@ville-armentieres.fr



REÇU AUX ARCHIVES

De l'**INRAP** Direction interrégionale Nord-Picardie : CERCY (Christine), Armentières (Nord) 23, avenue de Lattre de Tassigny. Diagnostic 29.VII-05.VIII.2003, 2003, 29p. (Rapport de fouilles).

De **M. Pierre DESCAMPS** : Autrefois, Cercle historique d'Aubers-en-Weppes, revue N°83, septembre 2006, 34p.

De **Me SCHLATTER** : COMITE D'HISTOIRE D'HOUPLINES, Ecoles publiques et privées d'Houplines, 2006, n.p. (document d'accompagnement d'une exposition)

Remerciements à **Madame Cobbaert, Monsieur Breuvar, Monsieur de Meulenaere** ainsi qu'à **Monsieur Dhénin**.

● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières :

armentieres.fr

EN FURETANT DANS LES ARCHIVES

Cote : I.842.078 Assistance Etrangers et assistance

"Armentières le 14 Novembre 1846
Les membres du Bureau de bienfaisance d'Armentières à
Monsieur le Maire de cette ville

Monsieur le Maire

Parmi les étrangers qui sont venus depuis quelques temps, établir leur domicile en cette ville, il se trouve un grand nombre de belges qui, la plupart, sont chargés de familles et dans un très grand dénuement. Ces belges viennent, après une année de résidence et même quelquefois plutôt, nous demander des secours ; devons-nous leur en accorder lorsqu'ils sont réellement dans le besoin ?

Ou bien, nous fondant sur ce que, en Belgique, aucun étranger n'est admis à participer aux secours qu'après

six années de résidence et lorsqu'il a été porté au rôle des contributions, devons-nous agir de réciprocité ?

Ce dernier parti nous paraît rigoureusement un peu dur surtout dans une ville où l'industrie appelle des bras étrangers ; cependant nous avons appris par des renseignements que nous avons pris à la Préfecture que c'est celui auquel on s'est arrêté dans quelques communes importantes de l'arrondissement de Lille.

Avant de prendre un parti définitif à cet égard, nous désirons avoir l'avis du conseil municipal sur cet objet important. Nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien soumettre cette question au conseil dans sa prochaine réunion et de nous faire connaître le plutôt possible l'avis qu'il aura émis.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre respect".

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal, séance du 18 pluviôse an II

"Un membre expose que toute la commune a été dans le plus grand étonnement, lorsque on y a appris qu'il y avait un dessein formé d'ériger un théâtre dans le grand sallon de la maison commune de cette ville, mais que l'indignation a remplacé l'étonnement, lorsqu'on a vu que la chose était réalisée, qu'on avait bouleversé toute la maison commune, qu'on en avait percé des murailles pour y établir des loges, qu'enfin le théâtre était monté et qu'on y jouait la comédie.

Le conseil, examen fait de l'exposé ci-dessus, considérant que ce sallon a été de tous temps et est encore le lieu de la publication des lois, que la maison commune ne présentant d'autre local pour cela, l'avoir transformée en

salle de spectacle, est avoir avili le sanctuaire des lois, qu'il est de la plus grande indécence d'assembler le peuple dans une salle de spectacle en face d'un théâtre, pour entendre du haut des loges, la promulgation des lois.

Considérant que l'entrée de la chambre où le juge de paix tient ses séances se trouvant dans le milieu du parterre il serait fort embarrassant pour lui (outre l'indécence d'un pareil vis-à-vis) si pendant le spectacle il se commettrait un délit qui exigeait sa présence ou celle du commissaire de police dans la salle d'audience.

Considérant qu'il n'est pas sans exemple, qu'il n'est pas même très rare, que des théâtres ayant été incendiés ; que la chose est d'autant plus à craindre ici qu'on y fait figurer sur la scène, des enfants de neuf à dix ans, qui par

l'étourderie assez naturelle à cet âge, peuvent occasionner des incendies. Que cette maison est le dépôt des archives de la commune, des intérêts de quantité de familles, qu'il est urgent, pour ne pas exposer un dépôt aussi sacré à devenir la proie des flammes, de prendre les mesures les plus sûres, pour éviter de si terribles événements.

Considérant d'ailleurs que cet établissement ne produit aucun avantage aux pauvres, puisque les membres du bureau de bienfaisance déclarent n'avoir encore rien touché des entrées à toutes les représentations, quoique la loi fixe un quantième ad-hoc, et qu'au fait il se paie dix centimes par chaque spectateur à chaque représentation ; a délibéré : l'autorité supérieure sera invitée d'adopter les dispositions suivantes :

Art 1^{er} : Le Théâtre et les loges érigés dans le grand sallon de la maison commune de cette ville, seront incessamment démolis.

Art 2 : Le grand sallon de la maison commune, sera, dans le plus bref délai, et aux dépens de ceux qui ont fait ériger le théâtre et les loges, rétabli dans l'état où il était, avant cette érection.

Art 3 : il ne pourra en aucun tems et pour quelque raison que ce soit, être alloué aucune somme, tant pour l'érection, que pour la démolition de ce théâtre et de tout ce qui en dépend.

Art 4 : un pareil établissement ne pourra jamais être autorisé, ni dans la maison commune, ni dans aucun autre local appartenant ou dépendant d'une administration quelconque, qui a des archives à conserver.

La présente délibération, sera, séance tenante, soumise à l'approbation du sous préfet, qui sera invité, vu l'urgence, à l'approuver dans le plus bref délai.

Fait et délibéré en séance du dit jour dix huit pluviôse an onze de la République."

LA GRANDE GUERRE A NOTRE PORTE

"On frappe du point à la porte un matin très tôt. Ma mère qui ouvre la porte se trouve en présence d'un immense hus-sard de la mort. L'homme fait comprendre qu'il a faim. Ma mère le conduit à la cuisine où elle préparait le petit déjeuner. J'ai encore dans les oreilles le bruit de ses bottes sur les dalles du couloir".

Charles Leblon (dans A.C.A. Bib N°65 : Commission Armentières Hier et Aujourd'hui, La Belle Epoque à Armentières, Dunkerque, Westhoek, Editions des Beffrois, 1986, 165p.

"Le samedi 17 octobre (1914), au petit jour, l'avant-garde anglaise entre à Armentières l'arme haute, le doigt sur la gâchette, car il reste quelques retardataires, des coups de fusil sont échangés rue des Jésuites. Un civil est tué d'une balle allemande, 50 blessés sont prisonniers".

Gustave Lambin (dans A.C.A. Bib N°322: LAMBIN (Gustave), Histoire d'Armentières de ses origines à 1934, 1934, 587 p, manuscrit).

"Place de la République on voyait l'église Notre Dame en ruines. Sa tour carrée au dessus du porche, encadrée d'une paire de tourelles, avait autrefois porté une flèche gracieuse. Celle-ci avait été démolie par les obus et les décombres

s'étaient devant les marches. Cette vue éveillait en moi une grande douleur".

Réginald BIGGS, Armentières novembre 1916 (extrait de : A.C.A. Bib N°87 : BIGGS (Reginald), Armentières et ses Mademoiselles, 1973, 35p. (Original et traduction).

"Le 9 décembre 1916, l'unité prit position dans le secteur du saillant d'Houplines. Les tranchées commençaient tout contre les dernières maisons, à la rive de la Lys et s'étendaient vers Frelinghien tenu par les Allemands, distant de quelques centaines de mètres de la gauche de notre front. La terre était marécageuse et tout à fait inhospitalière. La tranchée était souvent remplie, jusqu'à hauteur de ceinture, de limon gelé".

Réginald BIGGS (extrait de : A.C.A. Bib N°87 : BIGGS (Reginald), Armentières et ses Mademoiselles, 1973, 35p. (Original et traduction).

"Les soldats fraternisent énormément avec la population ouvrière et boutiquière (les trois quarts de la population sont boutiquiers, car c'est très lucratif). Chocolats, couques, broderies, objets de mercerie, bonbons, fétiches, amulettes, jouets enfantins, mouchoirs, flacons d'odeur, autant d'objets dont le tommy ne peut se passer et qu'il achète pour les

offrir aux femmes en échange d'un sourire, d'un kiss. Après quoi il est plus fier, plus triomphant que s'il avait pris Lille, exploite qu'inlassablement il annonce...".
Docteur Emile Vaillant (dans A.C.A. 8539W1).

"Partout, on ne voyait que ruines, des rangées de maisons incendiées, des rues entièrement barrées par l'amoncellement de débris de toutes sortes. Partout, c'était le règne de la mort et de la désolation".

Hippolyte Garitte (dans A.C.A. Bib N°37 : FOLENS (Jules), Armentières cité martyre, n.d, n.p (copie).

"Le 9 avril (1918) à cinq heures du matin, un abominable tir de barrage tomba sur la ville, ininterrompu pendant neuf heures ! à 2 heures, profitant d'un arrêt et comprenant bien ce que cela signifiait, nous filâmes vers Estaires, en bicyclette et à Bac St Maur tombâmes dans les avant-gardes ennemies. Rebroussant chemin au galop, nous réussîmes à passer la Lys sur des bateaux, et sous les balles, sous les obus, voyant tuer bien des gens, fîmes deux lieues dans une cohue indescriptible...".
Docteur Emile Vaillant (dans A.C.A. 8539W1)